

Remise en Jeu rapide en U15 et moins

Principe : Pas de changement en zone arrière après une violation.

L'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort).

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

Faute

Temps-mort

Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

Clarification :

La remise en jeu doit avoir lieu en zone arrière :

- Après un dernier LF marqué (occasion de remplacement pour les deux équipes)

- Pour l'équipe qui encaisse un panier dans les deux dernières minutes du QT4 et de la prolongation. Excepté si elle demande un TM et qu'à l'issue de celui-ci la REJ est demandée dans sa zone avant.

15

PRECISIONS CONCERNANT LA REGLE DE LA REMISE EN JEU RAPIDE EN U15 ET U13.

- Pas de possibilité de remplacement en zone arrière à la suite d'une **Violation**. Ni pour l'équipe qui a commis la violation, ni pour l'équipe qui a droit à la REJ (remise en jeu) en zone arrière.
- Lors de la violation, le chronomètre de jeu doit être arrêté au coup de sifflet des arbitres et la REJ rapide doit se faire à l'endroit le plus proche où la violation avait eu lieu précédemment.
- Lors d'une REJ rapide en zone arrière, les arbitres ne doivent pas toucher le ballon **sauf** si la REJ n'est vraiment pas faite à l'endroit le plus proche de la violation. Les arbitres devront siffler et faire procéder à la REJ au bon endroit. Ce qui entraîne la possibilité de remplacements pour les deux équipes, le jeu rapide n'étant plus possible (sensibilisation des coachs à faire sur ce point-là avant la rencontre). Remplacements également possibles pour les deux équipes après un dernier lancer-franc réussi.
- Lors d'une situation d'alternance et que l'équipe qui est dans sa zone arrière a le droit au ballon, la REJ rapide doit être appliquée. Pas de possibilité de changements pour aucune des deux équipes.
- **Possibilité de temps mort pour les deux équipes** lors d'une REJ rapide en zone arrière à la suite d'une violation. Ce qui veut dire qu'une équipe peut interrompre un jeu rapide deux fois lors de la 1ère mi-temps, trois fois en seconde période et une fois lors de chaque prolongation.
IMPORTANT: Le temps mort doit être demandé à la table de marque avant que le joueur ne soit à l'extérieur du terrain pour faire la REJ (ballon devenu vivant). A notifier aux OTM avant la rencontre.
- **Pas de possibilité de remise en jeu rapide** en zone arrière à la suite d'une faute, d'un joueur blessé, d'une balle partie au loin, ou toutes les autres actions nécessitant l'intervention des arbitres.